

Bachelier en Agronomie orientation TA

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : agro.montignies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE AT 311 Activités d'insertion professionnelle 2			
Ancien Code	AGTA3B11	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XITA3110		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	13 C	Volume horaire	50 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Evelyne COLLARD (evelyne.collard@helha.be) Céline BIDRON (celine.bidron@helha.be) Laetitia GIORDANO (laetitia.giordano@helha.be) Mallory DJEBALI (mallory.djebali@helha.be) Rebecca LOISELEUR (rebecca.loiseleur@helha.be) Carla CARRASCO LEROY (carla.carrasco.leroy@helha.be)		
Coefficient de pondération	130		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le mémoire de fin d'études (ou travail de fin d'études, TFE) comporte idéalement 50 pages de texte, son sujet est en rapport avec le stage réalisé par l'étudiant. Il est constitué de deux parties essentielles: la première synthétise les informations récoltées lors de la recherche bibliographique et présente une approche théorique du domaine abordé pendant le stage. La seconde, est la partie pratique du sujet abordé. Ce document fait l'objet d'une présentation orale et d'une défense devant un jury.

Cette UE est une unité transversale.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Informier, communiquer et travailler en équipe**

- 1.1 Rechercher, consulter, analyser, échanger et transmettre des informations techniques ou scientifiques et ce tant à l'échelon national qu'international
- 1.2 Élaborer des documents didactiques et des fiches techniques relatives aux produits et aux services et adaptés à des publics cibles spécifiques
- 1.3 Participer à la vulgarisation
- 1.4 Choisir et utiliser les systèmes d'informations et de communication adaptés

Compétence 2 **S'engager dans une démarche de développement professionnel**

- 2.1 Participer à une pratique réflexive en s'informant et s'inscrivant dans une démarche de formation permanente
- 2.2 Développer un esprit critique
- 2.3 S'adapter aux évolutions technologiques, économiques et sociétales

Compétence 3 **Maîtriser les principes de base de la gestion**

- 3.1 S'informer des aspects légaux et réglementaires de son activité (aspects économiques, social, et de production) et les appliquer
- 3.2 Répondre aux spécificités du marché (local, international)

Compétence 4 **Collaborer aux activités d'analyses, de services à la collectivité et aux projets de recherche**

- 4.1 Mettre en œuvre un protocole expérimental et l'adapter si nécessaire
- 4.2 Mettre en application les techniques de mesurage, échantillonnages, analyses, identifications, et

- autres démarches nécessaires aux objectifs de la recherche appliquée
- 4.3 S'approprier rapidement les données scientifiques et techniques associées au projet
- 4.5 Réaliser et transmettre le bilan ponctuel de ses activités de recherche
- Compétence 5 **Appliquer les principes du vivant dans tous les domaines de l'agronomie**
 - 5.1 Utiliser à bon escient les ressources naturelles (sols, eau, énergie, biodiversité)
 - 5.2 Assurer les productions nécessaires pour répondre aux besoins nutritionnels des êtres vivants dans un contexte socio-économique donné
 - 5.3 Intégrer à l'activité de production les règles en matière d'éthique, d'environnement, d'hygiène et de santé
- Compétence AI 6 **Assurer le fonctionnement d'unités de production agro-industrielles et biotechnologiques et s'y intégrer**
 - AI 6.1 Mettre en œuvre et/ou adapter un processus technologique, biologique, chimique ou physique
 - AI 6.3 Participer au processus de gestion de la qualité (par exemple : HACCP, ISO, sensibilisation et formation du personnel, audits, ...)
- Compétence TA 6 **Assurer la santé et le bien-être des animaux de rente, d'élevage, de laboratoire, de compagnie et en captivité**
 - TA 6.1 Adapter l'alimentation des animaux en fonction de leurs besoins
 - TA 6.2 Mettre en place un environnement adapté aux spécificités et aux besoins des animaux tout en respectant la législation en vigueur
 - TA 6.3 Assister le médecin vétérinaire dans l'exercice de sa profession et dans le respect de la législation en vigueur
 - TA 6.4 Participer à la mise en œuvre des conditions nécessaires au déroulement de la reproduction et de l'élevage des animaux

Acquis d'apprentissage visés

L'étudiant:

- S'intègre et s'adapte à la réalité socio-professionnelle dans ses aspects techniques et humains
- Met en application la formation théorique et pratique qu'il a acquise au cours de ses études
- Acquiert de nouvelles connaissances
- S'initie à de nouvelles techniques
- Prend en charge une partie de sa formation par la recherche de la connaissance et de la maîtrise d'un domaine particulier
- Développe ses aptitudes à l'analyse, à la synthèse, à la responsabilité, à l'autonomie, à la communication...
- Rédige un document présentant le travail et les résultats obtenus durant le stage avec des références bibliographiques scientifiques valables
- Présente oralement une synthèse de ce travail à un jury
- Répond aux questions du jury et se défend lors d'une discussion suivant la présentation

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : AGTA3B10

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

AGTA3B11A Travail de fin d'étude

50 h / 13 C

Contenu

Sans objet

Démarches d'apprentissage

Les étudiants peuvent être aidés dans leur travail:

- par le maître de stage qui:
 - Doit donner son accord pour le sujet qui sera traité dans le TFE et décide de la confidentialité de celui-ci ou non
 - Doit donner son accord pour l'utilisation de données, de photos et de vidéos en lien avec le lieu de stage
 - Peut aider dans la recherche bibliographique, l'établissement du plan du TFE et la rédaction du TFE, selon ses disponibilités
- par le promoteur qui:
 - Doit donner son accord pour le sujet et le plan général du TFE
 - Est responsable du suivi de la rédaction et de la préparation de la présentation orale du travail, selon ses disponibilités
- par le(s) bibliothécaire(s) de l'école qui peu(ven)t guider l'étudiant pour une bonne recherche bibliographique en

lien avec le sujet du TFE.

Dispositifs d'aide à la réussite

Le vade-mecum ainsi que différents documents présents sur ConnecteD constituent une aide précieuse dans l'élaboration du TFE, et ils précisent les consignes de rédaction obligatoires du TFE et de sa présentation orale.

Le cours de technique communication est aussi une aide non négligeable pour guider les étudiants dans la rédaction de ce travail.

Sources et références

C'est à l'étudiant de se constituer une liste de références bibliographiques en rapport avec sa thématique de travail de fin d'études.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Documents présents sur ConnecteD: Description générale du stage et le vademecum.

4. Modalités d'évaluation

Principe

La partie écrite représente 50 % de la note attribuée à l'activité d'apprentissage:

Elle est évaluée, si possible, par 2 lecteurs minimum : le promoteur et un lecteur (professeur ou personne extérieure) sur base d'une grille d'évaluation. Le maître de stage peut faire partie des évaluateurs selon ses disponibilités. La moyenne de ces notes représente 2/3 de la cote du travail écrit. Le 1/3 restant est apprécié par le promoteur (et éventuellement le maître de stage) pour tenir compte de l'importance de leur intervention dans l'élaboration du TFE.

La présentation orale du TFE est réalisée devant un jury composé, dans la mesure des disponibilités de chacun, du promoteur, du maître de stage, du lecteur et d'autres professeurs de la Haute Ecole ou invités extérieurs. Elle comprend un exposé des principaux axes du travail réalisé (environ 20 minutes) et une défense (environ 20 minutes) et représente 50 % de la note finale de l'UE.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Trv	50	Trv	50
Période d'évaluation			Exo	50	Exo	50

Trv = Travaux, Exo = Examen oral

Dispositions complémentaires

En cas d'absence justifiée (CM), l'étudiant se met en contact avec le promoteur et avec la coordination pour déterminer ce qu'il y a lieu de faire.

En cas de non présentation ou de non remise de la partie écrite dans les délais demandés, sans justificatif, la présentation aura lieu à la session suivante.

Des pénalités peuvent être appliquées:

- si le titre du TFE est rentré hors délai (- 1 % par jour de retard, max 5 %)
- si le document écrit est déposé en retard (- 5 % si hors délais)

L'étudiant est soumis au REE, au ROI et à la description générale du stage.

Si le promoteur et/ou le maître de stage s'oppose(nt) à la publication, et à la présentation orale du TFE, l'étudiant ne peut déposer son TFE sur la plateforme ConnecteD, ni le présenter au jury oral, il aura alors la cote PR.

Disposition quant à l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA): Le travail de fin d'étude est, et doit rester, une production personnelle de l'étudiant. Bien que l'utilisation de l'intelligence n'est pas interdite, elle doit être utilisée à bon escient et ne pas se substituer au travail de recherche et de rédaction de l'étudiant.

Ainsi, l'IA peut être utilisée comme :

- un outil d'assistance linguistique, offrant un soutien dans la formulation, la mise en forme, la traduction, etc., de textes préalablement rédigés, à l'instar des outils d'aide à la rédaction, à la traduction et autres correcteurs orthographiques et grammaticaux existants (comme Antidote Web, DeepL ...).
- une assistance à la recherche d'informations : l'IA peut également servir d'aide à la recherche d'informations en utilisant des outils spécifiques (comme Consensus, Elicit, ResearchRabbit...) pour faciliter l'accès à des connaissances spécifiques, tout en restant critiques quant à la validité et la fiabilité des résultats obtenus.

La procédure pour faute grave ou fraude prévue aux articles 109 et suivants du RGE s'appliquera aux étudiant·e·s qui ont recours à des systèmes d'IA génératives d'une manière non conforme aux utilisations prévues dans cette fiche ECTS

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).